

LE PARTAGE DE PATRIMOINE COMME PERTINENCE DE L'ADHÉSION DES PAYS LUSOPHONES AFRICAINS À LA FRANCOPHONIE

Eugène TAVARES*

L'adhésion de pays lusophones africains (le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et São Tomé et Príncipe) à l'Organisation internationale de la Francophonie (O.I.F) peut paraître pour certains sans fondement¹ et relever seulement d'une simple stratégie d'éviter l'isolement, même si ces pays appartiennent déjà à une autre organisation internationale, c'est-à-dire la Communauté des Pays de Langue officielle Portugaise (CPLP) dont l'acte fondateur remonte à 1990². Ces pays sont caractérisés par un poids démographique et économique relativement faible. Leur acceptation par l'OIF est en revanche plus compréhensible si l'on considère que deux des axes majeurs du plan stratégique de l'Organisation sont la diversité culturelle et le plurilinguisme. En effet, la Francophonie est passée d'une communauté de pays ayant le français en partage, à un ensemble géopolitique et géoculturel dont l'ambition est de devenir une importante sphère d'influence. Lorsqu'on lit Léopold Sédar Senghor ou Norodom Sihanouk, deux des pères fondateurs de l'Organisation, on s'aperçoit que pour eux la Francophonie transcende la question de la langue. Senghor, par exemple, écrit : « La francophonie, c'est cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre, cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races qui se réveillent à leur chaleur complémentaire »³. Quant à Norodom Sihanouk, il affirme : « La francophonie doit se consacrer à la valorisation des cultures nationales, à leur dialogue, à leur rapport à la cause de la paix ».

Comme on le voit, il s'agissait, dès le début, de prendre en considération aussi bien la langue que les valeurs et les cultures. On peut même dire que ce sont les valeurs et les principes qui s'y rattachent qui, aujourd'hui, définissent et délimitent le mieux le périmètre de la Francophonie.

Mais, au-delà des valeurs, l'adhésion des pays lusophones à la francophonie peut aussi répondre au souci de ces derniers de perpétuer les liens séculaires qu'ils entretiennent avec les pays francophones. En effet, non seulement la plupart de ces pays sont limitrophes de pays francophones, mais encore pendant la colonisation, une bonne partie de leurs populations ont migré vers le Sénégal, le Gabon, la République de Guinée, et beaucoup d'autres pays francophones, et nombre de leurs cadres y ont été formés.

De plus, si l'on remonte l'histoire, les Français et les Portugais ont sillonné le monde pendant des siècles, laissant à certains endroits des vestiges qui, au fil du temps, ont pris un

* Université de Ziguinchor (Sénégal)

¹ Sur les critères d'adhésion, consulter : « Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des Chefs d'État et des gouvernements des pays ayant le français en partage », texte adopté par le sommet de Beyrouth, 20 octobre 2002.

² On considère que c'est l'accord orthographique signé le 16 décembre 1990 à Lisbonne par tous les chefs d'État de la CPLP et ratifié en 1994 qui constitue l'acte fondateur de l'Organisation.

³ Cité par DUMOND, Pierre, *Le français et les langues africaines du Sénégal*, Paris, A.C.C.T-Karthala, 1988, p. 318. Pour Fernand Texier, recteur de l'Université Senghor, L.S. Senghor a donné cette définition dans le n° 311 de la revue *Esprit*, en 1962.

caractère affectif et créé des liens indéfectibles et, à d'autres, des affinités qui perdurent dans le temps. Beaucoup de pays francophones et lusophones gardent encore les traces de ces passages multiples et croisés des navigateurs, missionnaires, commerçants, administrateurs, ou simples expatriés. Ce patrimoine est à la fois matériel (des ponts, des routes, des chapelles, des églises, des maisons de commerce, des comptoirs, etc.) et immatériel (les modes de vie, les chants, les danses et surtout la langue créole). C'est ainsi qu'il existe au Sénégal, par exemple, pays francophone, un créole à base lexicale portugaise. Il faut rappeler qu'une partie de ce pays, plus précisément une partie de la région actuelle de Ziguinchor, a été un territoire portugais jusqu'en 1886.

Avec les guerres de libération, les migrations de populations ont renforcé ce brassage. Ces liens ont également scellé les destins de ces pays. Ainsi, pour revenir à la Francophonie, la relation coloniale avec la France n'est pas ici un vecteur essentiel. Si elle l'est, ce n'est que par ricochet, la motivation de ces pays lusophones est, en plus de toutes les autres considérations, de se rapprocher de leurs voisins immédiats.

Ainsi, la plupart des pays africains lusophones membres de l'Organisation ont un lien avec la Francophonie qui renvoie au patrimoine qu'ils ont en commun avec les pays francophones, que ce patrimoine soit de l'époque de la colonisation, antérieur à celle-ci ou postérieur. Le partage de ce patrimoine constitue vraisemblablement le véritable « trait d'union », l'élément le plus pertinent de l'adhésion des pays lusophones à la Francophonie. Pour établir le fait francophone, sans doute faudrait-il sortir des considérations classiques. C'est d'ailleurs ce que suggère le Professeur Mamadou Badji selon qui il faut aujourd'hui passer de la « recherche du fait francophone » à « un effort d'approfondissement et d'affinements des buts que la Francophonie s'est fixés... »⁴. Il écrit :

« Espace géoculturel au caractère par nature hétérogène, la Francophonie est appelée à se poser la question du lien qui devrait y prévaloir : s'agit-il d'une simple juxtaposition de valeurs ou synthèse transcendant les identités nationales, les singularités ethniques et, partant, éthiques ? »⁵.

Cette étude s'articulera comme suit : dans un premier temps, nous ferons un bref rappel historique et montrerons l'évolution du concept de culture dans la pensée française et la rupture opérée par la Francophonie en tant qu'espace de diversité et de dialogue. Nous verrons que c'est dans le cadre de ce regard pluriel que le patrimoine joue un rôle important et permet de mieux comprendre la typologie des pays membres de l'O.I.F. Cette compréhension permet aussi de lever bien des équivoques sur les liens qui unissent les différents pays de la Francophonie.

Dans un deuxième temps, nous tenterons d'identifier précisément ce patrimoine lusophone. Cette identification permettra par ailleurs de mieux en prendre conscience, de le préserver et de le valoriser.

Dans un troisième et dernier temps, nous esquisserons quelques propositions pouvant permettre à la Francophonie et aux États membres de mieux prendre en compte l'importance du patrimoine né du contact avec les lusophones et, plus généralement, avec les autres aires culturelles. Nous verrons, dans le même temps, comment ce patrimoine peut être utilisé comme facteur d'unité et de cohésion, et comme instrument de fraternité et de solidarité, valeurs qui constituent les piliers essentiels de la politique étrangère de la Francophonie.

Soulignons que ce qui est valable pour le patrimoine lusophone dans les pays francophones l'est aussi pour le patrimoine francophone dans les pays lusophones. Cette interconnexion des différentes cultures légitime le lien des pays lusophones avec la Francophonie. C'est d'ailleurs un patrimoine, en l'occurrence la langue française, qui a permis,

⁴ BADJI, Mamadou, « La place de la Francophonie dans les relations internationales », article sous presse.

⁵ *Ibid.*

en premier, de réunir, pour un même but, les pays qui ont donné naissance à la Francophonie. Celle-ci s'est étendue par la suite à d'autres aspects de la vie politique, économique, culturelle et diplomatique de ces pays. Nous ne parlerons ici que du patrimoine lusophone.

1. FRANCOPHONIE ET INTERCULTURALITÉ

Le mot patrimoine, d'après le *Robert*, vient du latin *patrimonium*. Il serait apparu au XII^e siècle. Il signifie étymologiquement :

- 1/ ce qui est transmis par le père ; héritage du père ;
- 2/ biens de la famille provenant des ascendants ;
- 3/ droits et charges d'une personne appréciables en argent ;
- 4/ bien propre ou propriété transmis par les ancêtres.

Pour ne pas être paternaliste, nous dirons simplement que c'est ce qu'on a hérité des générations précédentes, de l'histoire, indépendamment des conditions dans lesquelles ce patrimoine s'est constitué, c'est-à-dire de manière pacifique ou dans la douleur. C'est ainsi, par exemple, que les pays africains doivent faire leur le patrimoine hérité de la colonisation, et en prendre soin. Le patrimoine évoque à la fois l'authenticité, le passé, la culture, le génie humain dans sa capacité de réinvention permanente et de reconstruction des identités.

Depuis le sommet de Québec de 1987, la Francophonie est passée du « monocentrisme » au « polycentrisme », et à « une pluralité de foyers rayonnants », pour emprunter les termes de Michel Tétu. Aujourd'hui, il faut admettre l'existence d'une pluralité culturelle, mieux, d'une interculturalité au sein de la Francophonie. Dans ce contexte de pluralité, la Francophonie se voit contrainte d'opérer la synthèse de toutes les identités – tout en les faisant vivre chacune d'une manière dynamique – pour construire la sienne propre. C'est cette dynamique qui permettra de définir à terme le périmètre de la Francophonie.

Cette vision pluraliste de la culture est en rupture avec la pensée française du XIX^e siècle. Michel Tétu note :

« Pendant tout le XIX^e siècle et l'extension en Afrique du Deuxième Empire colonial français, la pensée resta monolithique vis-à-vis des civilisations rencontrées. La notion de pluralité culturelle n'était pas de mise et le regard de l'autre ne comptait guère puisque, si cet autre était un homme, il ne deviendrait un égal qu'une fois instruit et civilisé à la française »⁶.

C'est donc une révolution qu'a opérée la Francophonie dans sa conception de la culture. Mais, bien avant déjà, un auteur comme Jean-Jacques Rousseau avait montré les limites de la conception française de la culture en disant que l'universalité ne pouvait se concevoir que dans la pluralité. Aujourd'hui, cette idée est admise par la plupart des cercles de réflexion. Ainsi donc, on peut, de prime abord, défendre l'adhésion des pays lusophones africains à la Francophonie au nom de cette pluralité. Mais nous pouvons choisir aussi d'invoquer l'histoire et le patrimoine qu'elle a laissé en partage aux peuples de la Francophonie.

Entre le XV^e et le XVII^e siècles, les Portugais ont occupé une place importante dans l'exploration du monde. Ils ont parcouru toutes les mers du globe lors de voyages d'exploration, de découvertes et de conquêtes au cours desquels ils ont répandu la langue portugaise, mais aussi leur mode de vie, même sur des territoires aujourd'hui francophones. C'est ainsi qu'ils ont accosté plusieurs rivages africains, créé des comptoirs, érigé des fortifications, des chapelles ainsi que des églises et fondé des foyers de peuplement – avec l'apport d'autres cultures et d'autres peuples – dont certains deviendront des colonies avant d'être des pays indépendants.

⁶ TETU, Michel, « Francophonie et interculturalité ou le regard de l'autre français », in *Ethiopiennes*, 1989, p. 49.

Ces contacts ont engendré un fort métissage dans certains pays comme le Cap-Vert. Hamadou Bokoum écrit :

« La mise en valeur des terroirs nouvellement conquis s'est donc partout accompagnée d'aménagements plus ou moins pérennes, plus ou moins somptueux, et toujours articulés autour d'impératifs de défense d'où émergèrent des altérités aux configurations très diverses [...] La mise en valeur des paysages urbains dans les nouveaux territoires tout comme l'établissement des postes fortifiés ont abouti, nonobstant les altérités dont ils rendent compte, à des synthèses culturelles qui ont traversé les âges et survécu sur tous les continents, aux vagues contestataires qui ont conduit aux indépendances des anciennes colonies. Ils ont, chemin faisant, parfois, accédé au statut de patrimoine qui leur assure une nouvelle existence »⁷.

Si dans les pays lusophones d'Afrique, membres de la Francophonie, la question de la pérennisation du patrimoine laissé par les Portugais ne se pose pas, dans les pays francophones, en revanche, un important travail reste à faire.

Par ailleurs, de nombreux territoires africains ont connu la tutelle de plusieurs aires linguistiques européennes différentes. C'est le cas par exemple du Cameroun et de la partie sud du Sénégal (la région naturelle de la Casamance), pour ne citer que ceux-là. Les changements linguistiques se sont opérés soit dans le cadre d'une colonisation soit par le biais d'accords d'échanges de territoires entre les puissances coloniales.

Quel sort les Français, par exemple, ont-ils réservé au patrimoine lusophone qu'ils ont trouvé à Ziguinchor ? Ont-ils veillé à préserver sa spécificité ? Plus généralement, que reste-t-il de la présence portugaise dans les pays francophones d'Afrique Occidentale après les indépendances ?

2. LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE À TRAVERS L'HISTOIRE

Si au Bénin, au Cap-Vert, en Guinée Bissau, à São Tomé e Príncipe et au Sénégal, on peut aisément deviner les contacts avec la lusophonie, par les patronymes, l'architecture, certaines pratiques culturelles ou des survivances linguistiques, on arrive plus difficilement à imaginer que derrière une façade se cache une ancienne bâtisse, comme une chapelle, témoin de la présence des Portugais dans les pays francophones.

Certains vestiges sont visibles, d'autres le sont beaucoup moins. Il a été identifié à Gorée l'endroit où fut construite la première église portugaise au Sénégal. Comment s'est fait le transfert de patrimoine au fil de l'histoire ? Comment chaque occupant⁸ a-t-il traité le patrimoine qu'il a hérité ? A-t-il cherché à en faire table rase ou s'est-il soucié de sa pérennisation ? Ces interrogations posent plus globalement celle de la protection des patrimoines coloniaux. Qu'on le veuille ou non, ceux-ci font aujourd'hui partie des patrimoines nationaux. Il s'agit, de ce fait, moins d'une question d'identification ou d'identité que de celle de l'héritage.

Dans son livre *Les Luso-africains de Sénégal*, Jean Boulègue montre comment cette communauté cultivait sa différence et entretenait son héritage culturel qui était basé sur un mode de vie portugais. Il écrit :

« La population luso-africaine, si composite qu'elle fût, se distinguait par une identité culturelle fortement caractérisée, puisque fondée sur la langue et la religion. C'est par ces critères que Jobson identifiait les « Portingalls », en majorité « aussi noirs que les naturels du pays » mais « conservant encore soigneusement l'usage de la langue portugaise, et, avec une sorte de zèle affectueux, le nom de chrétiens, considérant comme

⁷ BOKOUM, Hamady, « Architecture coloniale et identité francophone », Proposition de contribution au colloque, 2001.

⁸ Par occupant, il faut entendre aussi les pays africains d'après les indépendances.

méprisant d'être appelés Noirs, aussi noirs qu'ils soient eux-mêmes ». Cependant une forte acculturation a joué et elle a porté notamment sur ces deux critères fondamentaux que sont la langue et la religion »⁹.

C'est cette partie lusophone du patrimoine des pays francophones qui assoit aussi les affinités entre les pays membres de la Francophonie. Autrement dit, les pays lusophones se reconnaissent d'une certaine manière dans ce patrimoine partagé. Celui-ci mériterait d'ailleurs d'être inventorié, étudié, préservé et valorisé.

Les francophones doivent aller à la découverte de ce patrimoine et se le réapproprier en tant que partie intégrante de leurs patrimoines nationaux. Ils prendront ainsi conscience de toute la diversité et de toute la richesse de ces derniers. Car, aujourd'hui, les pays membres de l'O.I.F. ont non seulement le français en partage, mais aussi ce passé commun. Il faut sans doute déplorer l'ignorance des populations au sujet de cet héritage et de son histoire. Joal, Rufisque, Saint-Louis, Gorée, Ziguinchor¹⁰, pour ne citer que le cas du Sénégal, sont les symboles vivants de cette histoire qui relie les différents pays membres de l'O.I.F. ; histoire douloureuse parfois, mais histoire fédératrice. Aussi la Francophonie est-elle le partage d'un autre type de patrimoine que la langue.

Que peut faire l'O.I.F. pour préserver cette richesse patrimoniale qui d'ailleurs ne relève pas seulement de l'histoire, mais qui s'enrichit et se renouvelle tous les jours, à travers la littérature, la musique, le cinéma et toutes les autres formes d'expression culturelle et artistique, dans un processus continu de réélaboration ? Il faut saluer les traductions en français, de plus en plus nombreuses, souvent avec le soutien de l'O.I.F., d'œuvres littéraires écrites en langue portugaise, œuvres qui deviennent ainsi, en quelque sorte, un patrimoine des pays francophones.

3. LE PATRIMOINE LUSOPHONE DANS LE MONDE

L'Unesco a procédé à une classification des patrimoines de l'Humanité, et conclu que le Portugal est « le pays qui a construit le plus grand patrimoine, avec la plus grande diversité géographique ». Rappelons que la langue portugaise est présente sur tous les continents, et que les vestiges du périple des Portugais sont disséminés aux quatre coins du monde. Les vingt-deux monuments répertoriés et identifiés comme étant d'origine portugaise, et considérés comme faisant partie du Patrimoine mondial de l'Humanité, sont répartis entre l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Sud, le Brésil étant le pays qui compte le plus de monuments. On se souviendra que pour Senghor, la société brésilienne préfigure ce que sera la Civilisation de l'Universel. Il déclare : « L'Unesco nous a présenté, depuis longtemps déjà, le Brésil comme le modèle à suivre de la Civilisation de l'Universel. Elle a élaboré dans ce sens le projet de dialogue des cultures »¹¹.

Ce patrimoine du reste ne se limite pas seulement aux bâtisses. Il concerne aussi la topologie et la toponymie, la linguistique, les patronymes, les mythes et légendes, la littérature orale, les contes, le théâtre, le cinéma, l'art sous toutes ses formes. Si certains aspects et éléments de ce patrimoine lusophone ont été façonnés ou importés par les vagues successives d'immigrés venus des pays lusophones limitrophes, d'autres, comme nous l'avons vu, sont les vestiges de la présence des Portugais.

⁹ BOULEGUE, Jean, *Les Luso-africains de Ségambie. XVI^e-XIX^e siècles*, (avec la collaboration de Xavier Guillard), Lisboa, Instituto de Investigação Científica Tropical/Université Paris I, Centre de Recherches Africaines, 1989, p. 51.

¹⁰ SINOUE, Alain, *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal – Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Paris, Orstom-Khartala, 1993.

¹¹ Discours de SENGHOR à l'Académie des sciences de Lisbonne, portant sur le thème « Négritude et Lusitanité », discours tenu lors d'un voyage officiel qui a eu lieu en janvier 1975.

En ce qui concerne la « dénomination toponymique », dans sa dimension sociolinguistique, elle est parfois une forme d'affirmation identitaire, la fonction identitaire prenant alors souvent le pas sur la fonction de localisation. Cette dénomination peut même revêtir un aspect politique¹². On citera le cas de Ceuta et Melilla appelées Sebta et Melillia par les Marocains.

Ce patrimoine d'origine lusophone se manifeste aussi dans d'autres aspects de la vie quotidienne, comme la mode vestimentaire, l'art culinaire, ainsi que les us et coutumes, notamment les rites funéraires. Il est souvent plus visible au sein des communautés chrétiennes. Cette spécificité est compréhensible, car, rappelons-le, le Portugal, pendant des siècles, a été un des pays les plus importants du catholicisme. Mais ce patrimoine est porté par toutes les communautés, indépendamment de leur appartenance religieuse.

Tous ces éléments culturels constituent ce que l'on appelle les « désignateurs de référents culturels » ou « culturèmes », que Michel Baillard définit comme étant des « signes renvoyant à des référents culturels, c'est-à-dire des éléments ou traits dont l'ensemble constitue une civilisation ou une culture »¹³. Quant à Leonor Lourenço Abreu, il note :

« Ces désignateurs peuvent être des noms communs ou des noms propres, et on peut les subdiviser en deux groupes : ceux qui renvoient à l'universel ou à un univers partagé entre deux ou plusieurs civilisations ; ceux qui renvoient à des spécificités irréductibles d'une culture »¹⁴.

Ainsi donc, quel que soit le niveau d'enchevêtrement de plusieurs cultures ou de plusieurs patrimoines, il subsiste des « spécificités irréductibles » qui se transmettent de génération en génération. Face à cette évidence, deux attitudes sont alors possibles : soit on considère ces spécificités comme des « sous-patrimoines », soit on les valorise et on les considère avec le même égard que les autres « culturèmes » du patrimoine nationale et de l'identité nationale. C'est ainsi qu'un Sénégalais pourra porter un nom à consonance lusophone sans être une curiosité. Il peut, par ce même fait, revendiquer sa sénégalité avec la même légitimité qu'un autre Sénégalais, prétendument autochtone, en dehors de tout processus de naturalisation, sauf à réviser l'histoire. Il en est de même de la revendication des pays lusophones d'appartenir à la famille de la Francophonie qui, comme chacun le sait, est basée non pas sur un aspect particulier de la culture, mais sur un ensemble d'éléments qui, même pris individuellement, peuvent constituer une raison suffisante d'adhérer à l'Organisation. D'ailleurs, sur la base des mêmes arguments, le Sénégal pourrait tout aussi bien revendiquer son appartenance au monde lusophone¹⁵. Senghor n'a-t-il pas écrit dans son « Élégie des Saudades » :

« J'écoute au fond de moi le chant à voix d'ombre des Saudades.
Est-ce la voix ancienne, la goutte de sang portugais
Qui remonte du fond des âges ?
Mon nom qui remonte à sa source ?

¹² Voir BOYER, Henri, « Fonctionnement sociolinguistique de la dénomination toponymique », in *Toponymies, Instruments et enjeux*, n° 86, mars 2008.

¹³ BAILLARD, Michel, « Les stratégies de traduction des désignateurs de référents culturels », dans *La traduction, contact de langues et de cultures*, études réunies par Michel Ballard, Arras, Artois Presse de l'Université, 2005, p. 126. Cité par Leonor LOURENÇO DE ABREU, « De la francophonie à la lusophonie, une expérience dialogique de traduction », *op. cit.*

¹⁴ LOURENÇO DE ABREU, Leonor, « De la francophonie à la lusophonie, une expérience dialogique de traduction », à lire sur internet.

¹⁵ Signalons que le Sénégal a exprimé son souhait d'adhérer à la Communauté des Pays de Langue officielle Portugaise (CPLP).

Goutte de sang ou bien Senhor,
Le sobriquet qu'un capitaine donna autrefois à un brave laptot.
J'ai retrouvé mon sang,
J'ai découvert mon nom
L'autre année à Coimbre, sous la brousse des livres...»¹⁶.

Dans un autre poème, il magnifiera la femme brésilienne. Toutes choses qui montrent un peu plus ce lien entre la francophonie et la lusophonie.

4. IDENTIFICATION DU PATRIMOINE LUSOPHONE DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

Comme nous l'avons rappelé plus haut, la transmission ou le passage du patrimoine lusophone à l'espace francophone – dans certains cas il s'agit du contraire, c'est-à-dire que c'est le patrimoine francophone qui s'est transmis ou est passé à l'espace lusophone – se sont réalisés selon deux modes opératoires : par la conquête et par des accords. Si nous partons des côtes vers l'intérieur des terres, nous pouvons recenser les ports et leurs équipements, les comptoirs et les fortifications, les chapelles, les églises, les écoles, les bâtiments administratifs, les résidences des administrateurs, les résidences des évêques, les casernes, les piloris (comme celui de Cidade Velha au Cap-Vert), les routes et, il ne faut surtout pas les oublier, les archives sous toutes leurs formes. Il en existe d'autres qu'il serait sans doute fastidieux de citer. C'est là ce que nous pouvons appeler le patrimoine matériel. Ce patrimoine, constitué « d'aménagements plus ou moins pérennes », symbolisait l'altérité à l'époque. Aujourd'hui, il entre dans la construction des identités de nos pays.

À côté de ce patrimoine matériel, il en existe un autre, non moins important, appelé patrimoine immatériel. Il est anthroponymique, syncrétique fruit d'un brassage culturel et racial. Ce sont les rites et coutumes, les pratiques religieuses monothéistes et païennes, le théâtre. À titre d'exemple, rappelons le cas de São Tomé où une pièce de théâtre populaire perpétue *La tragédie du Marquis de Mantoue et de l'Empereur Charlemagne*, drame emprunté aux contes provençaux français¹⁷. Cette pièce est appelée *Tchiloli*.

L'Unesco rappelle d'ailleurs à propos du patrimoine :

« Le patrimoine culturel ne se limite pas à ses seules manifestations tangibles, comme les monuments et les objets qui ont été préservés à travers le temps. Il embrasse aussi les expressions vivantes, les traditions que d'innombrables groupes et communautés du monde entier ont reçues de leurs ancêtres et transmettent à leurs descendants, souvent oralement »¹⁸.

Ce sont tous ces éléments, souvent méconnus du public, qui permettent aux pays membres de la Francophonie de se reconnaître en tant que tels. Autrement dit, le lien des pays lusophones avec la Francophonie est légitimé par le partage du patrimoine. C'est un des dénominateurs communs les plus pertinents. Il existe ainsi au sein de la Francophonie des passerelles multiples dont l'ensemble constitue un socle solide et cohérent. Toutes ces affinités rassemblent les pays de la Francophonie dans un même élan de solidarité internationale. La Francophonie sans ces patrimoines divers et variés ne serait pas la Francophonie. Cela pose donc la question de leur préservation. Quelle politique l'O.I.F. peut-elle mettre en place, en plus de ce qui existe déjà, pour conforter les pays membres appartenant à d'autres aires linguistiques dans leur participation à l'Organisation ?

¹⁶ SENGHOR, Léopold Sédar, « Élégie des Saudades », in *Nocturnes*, Paris, Seuil, 1961.

¹⁷ Lire TAVARES, Eugène, *Littératures lusophones des archipels atlantiques : Açores, Madère, Cap-Vert, São Tomé e Príncipe*, Paris, l'Harmattan, 2009, p. 260-263.

¹⁸ Rappelons l'adoption en 2003 de la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Voir le site de l'Unesco.

5. POUR UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE LA FRANCOPHONIE AUDACIEUSE ET PRENANT EN COMPTE LES SPECIFICITES DE CHAQUE ÉTAT MEMBRE

La politique étrangère de l'Organisation internationale de la Francophonie doit s'appuyer sur le renforcement de l'enseignement des autres langues comme l'anglais, l'arabe et le portugais. Cela, contrairement à ce qu'on pourrait penser, n'affaiblira pas le français sur la scène internationale car, dans de nombreuses réunions internationales, les participants francophones n'ont pas accès aux débats faute d'interprètes. Nous savons aussi qu'un francophone ayant appris une langue étrangère restera, la plupart du temps, plus à l'aise en français que dans cette langue étrangère.

La deuxième idée consiste à faire découvrir les patrimoines nationaux dans leur diversité et dans leur originalité, c'est-à-dire à partir de tous les éléments qui les composent. Autrement dit, il s'agira de montrer l'apport de toutes les autres sphères culturelles et linguistiques dans la constitution des patrimoines nationaux. L'ensemble de ces patrimoines forme le patrimoine de la Francophonie. L'Organisation devrait donc tout naturellement avoir pour mission de garantir la diversité culturelle que crée la mise en commun de ces patrimoines. Dans sa *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, dont l'O.I.F. a été un des acteurs clés, l'Unesco rappelle :

« La culture prend diverses formes dans le temps et dans l'espace et cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités ainsi que dans les expressions culturelles des peuples et des sociétés qui constituent l'humanité... »¹⁹.

À ce sujet, on peut regretter que l'article 1^{er} de la *Charte de la Francophonie* ne mentionne pas le patrimoine comme élément fondamental des liens qui unissent ses membres. En effet, on peut y lire :

« La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et de la solidarité durable, a pour objectif [etc.] »²⁰.

On aurait pu s'attendre à la formulation suivante : « La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française, *du ou des patrimoines* et des valeurs universelles... ». Espérons que cet oubli sera un jour réparé.

Vue sous ce rapport, la Francophonie aurait donc aussi pour mission de « fédérer, autour de la notion de patrimoine, une multitude de cultures, d'histoires et de destins »²¹, de créer une « synergie populaire et participative autour de laquelle chacun des pays se retrouve tout en affirmant sa spécificité »²².

Pourquoi ne pas imaginer au sein de l'Organisation un Conseil pour la promotion des patrimoines des pays membres de la Francophonie ? Ou une journée du patrimoine de la Francophonie, au cours de laquelle il serait donné aux populations de découvrir les liens culturels qui, au-delà de la langue, unissent les différents pays membres ? Une prise de conscience de ces liens culturels, autres que la langue, renforcera, nous en sommes convaincu,

¹⁹ *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, Unesco, Paris, 2005.

²⁰ *Charte de la Francophonie* du 23 novembre 2005, article 1^{er}.

²¹ Voir « Patrimoine et identité », colloque, *Calenda*, publié le 1 novembre 2001 ; <http://calenda.revue.org/nouvelle1259.html>.

²² *Ibid.*

une meilleure compréhension des liens de fraternité et de solidarité qui unissent les peuples de la Francophonie. La promotion de ces liens patrimoniaux ne peut se faire qu'à travers la mise en œuvre d'une politique étrangère francophone marquée, dans son volet culturel, par, à la fois, le respect de la diversité et la revendication d'un héritage commun. Ces deux aspects d'une même démarche ne sont pas incompatibles. Renoncer à cette dynamique serait faire preuve de frilosité, ce qui peut contribuer à renforcer l'ignorance et l'incompréhension des peuples de ce qui les unit. Dès lors qu'on conçoit la Francophonie comme partage de la langue, des valeurs et du patrimoine, alors tout devient intelligible et cohérent. Aujourd'hui, on ne peut pas définir le fait et l'identité francophone sans tenir compte de la nouvelle donne que constituent les pays lusophones et les pays des autres aires linguistiques, car « les dynamiques identitaires concernent tout ce qui touche au passé et à sa réactivation contemporaine ».

Le patrimoine de la Francophonie recouvre des identités diverses que les instances de l'Organisation doivent préserver pour mieux construire la cohésion des peuples. Toute discrimination ou tout mépris à l'égard de tel ou tel aspect de ce patrimoine sera incompris et ne participera pas à promouvoir un espace de dialogue, de fraternité et de solidarité, objectif majeur de la Francophonie. C'est le partage de ces patrimoines qui assoit le mieux la pertinence de l'adhésion des pays lusophones africains à la Francophonie ?

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- ABOU, Sélim Haddad Katia, *Une francophonie différentielle*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- AGENCE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Diversité culturelle et mondialisation*, Paris, Autrement, 2004.
- ALBERT, Christiane (dir.), *Francophonie et identités culturelles*, Paris, Karthala, 1999.
- ARNAUD, Serge et al., *Les défis de la francophonie : pour une mondialisation humaniste*, Paris, Alaphares, 2005.
- BARRAT, Jacques, *Géopolitique de la Francophonie*, Paris, PUF, 1997.
- DARGENT, Raphaël (éd.), *Géopolitique de la langue française*, Paris, de Guibert, 2004.
- DESOUCHES, Christine, « Difficile gestation d'un ensemble cohérent », in *Géopolitique africaine*, décembre 1986, p.105-147.
- ELLENBOGEN, Alice, *Francophonie et indépendance culturelle*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- SALON, Albert et al, *Quelle francophonie pour le XXI^e siècle ?*, Paris, Karthala, 1997.
- TETU, Michel, *Qu'est-ce que la Francophonie ?*, Paris, Hachette, 1997.
- TIBI, Zernia, *La francophonie et le dialogue des cultures*, Paris, L'âge d'homme, 2001.
- WOLTON, Dominique, *Mondes francophones*, Paris, ADPF, 2006.

